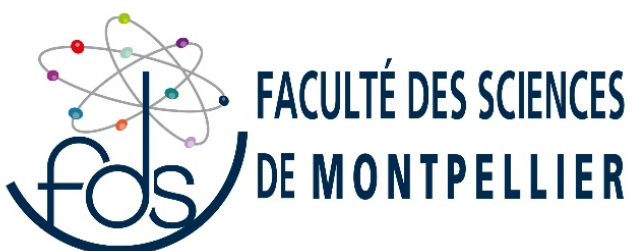




Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 13 novembre 2024





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
	Nelly GODEFROY
X	
X	
X	
	Christian RETORÉ
	Coralie WEIGEL
X	
	Mathilde DUFAY
x	
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Clémentine **NEBUT**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X	
	Sonia CANTEL
X	
X	
	Sèverine BERARD
X	
X	





Collège C : Usagers (8)

	Présent·e	Représenté·e par
Alétheïa BRUEL	X	
Mathéo HUBERT (Suppléant)	X	
Sarah Melina PARENT		Aude BRETAGNOLLE
Aurélie JARRIGEON (Suppléante)		
Abdelhakim EL YOUBI	X	
Julien GELUS (Suppléant)		
Aude BRETAGNOLLE	X	
Mathilde BUGAREL (Suppléante)		
Yanis GRILLOT		Abdelhakim EL YOUBI
Habib BELHAOUARI (Suppléant)		
Raphaël THOUROUDE	X	
Myriam CHAHLAL (Suppléante)		
Enora BADIN		Raphaël THOUROUDE
Louis DODARD (Suppléant)		
Ewen PHILIPPOT		
Lucile FROMENTIN (Suppléante)		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Colin **DURAND**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
	Anne-Muriel ARIGON
X	

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**

(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
	Benoite de SAPORTA

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40





INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs·trices adjoints·tes

Jean-Sébastien **FILOHL** (Formation permanente et Continue)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

Isabelle **TOURNIER** (Finances et Moyens)

Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Représentant des étudiants auprès de la Direction

Abdelhakim **EL YOUBI**

- Directeurs·trices Département d'enseignement

Stéphane **BESSY** (Informatique)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Mélanie **DEBIAIS-THIBAUD** (BE)

Philippe **MÜNCH** (IRES)

Claude **NIEBEL** (Chimie)

Fleurice **PARAT** (TEE)

Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

- Directeurs·trices Administratifs·ves

Valérie **BEDU** (Directrice administrative adjointe - Gestion des ressources)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe - Affaires générales, institutionnelles et règlementaires)

- Chefs·fes de service/pôle

Corinne **FERNADEZ** (Relations extérieures et partenariales)

Michèle **LEVEQUE** (OFSI)

Mélissa **PERAZZI** (MITRA)

- Invitée exceptionnelle

Célia **SANIE**, Présidente d'ANSUM,

Mathieu **SICARD** (Porteur IDIL)

Aurélié **RIGAUD**, Secrétaire d'ANSUM

- Secrétaires de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)





Le mercredi 13 novembre 2024, à 9h, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

- 1- Actualités,
- 2- Approbation du relevé de conclusions,
- 3- Ressources Humaines - Échange de postes EC,
- 4- Présentation et vote - Modifications maquettes IDIL,
- 5- Présentation et vote - Demande de subventions,
- 6- Présentation et vote - Conventions,
- 7- Présentation et vote - Tarifs TOEIC,
- 8- Présentation et vote - Capacités d'accueil et CGEC,
- 9- Présentation et vote - statuts IRES,
- 10- Présentation - Atterrissage budgétaire 2024,
- 11- Questions diverses.

1- Actualités

a- Représentant des étudiants auprès de la Direction

M. MARIN informe que **Mme PARENT** a dû démissionner de sa fonction de Représentante des étudiants auprès de la Direction, pour des raisons de santé. Il la remercie de son investissement pendant tout le temps de son mandat.

M. MARIN annonce avoir contacté et reçu **M. EL YOUBI**, après proposition et conseil de **Mme PARENT** concernant son remplacement. Ensemble, ils ont discuté des missions de la fonction de Représentant des étudiants auprès de la Direction, que **M. EL YOUBI** a acceptée (annexe 1).

M. MARIN nomme **M. EL YOUBI** Représentant des étudiants auprès de la Direction de la Faculté des Sciences et précise que ses fonctions démarrent ce jour.

M. MARIN demande à **M. EL YOUBI** de bien vouloir se présenter.

M. EL YOUBI indique être inscrit en M1 mention Chimie à la Faculté des Sciences, il est également élu au collège des usagers au sein de ce Conseil. Il remercie **M. MARIN**, ses adjoints et les conseillers de la confiance qu'ils lui accordent.

b- Membres du Conseil de la FdS

M. MARIN informe que le Conseil accueille de nouveaux membres :

- au sein du Collège B : **Mme NEBUT** qui remplace **Mme ROUALDES**, promue PR,
- au sein du Collège BIATSS : **M. DURAND** qui remplace **M. KOUADI** qui a quitté la FdS pour une prise de fonction à la Direction de la Logistique UM depuis le 16 septembre 2024,
- au sein des représentants extérieurs : **Mme MIFFRE** qui est nommée par Conseil Economique, Social et Environnemental Régional et remplace **M. DIETRICH**.

M. MARIN souhaite la bienvenue à ces 3 nouveaux membres du Conseil.



c- Dialogue budgétaire

M. MARIN indique que le Dialogue budgétaire, qui a eu lieu le 5 novembre dernier en présence de la présidence et de l'agent comptable de l'Université de Montpellier s'est bien passé. Dans un 1^{er} temps, il a été présenté à la Direction de la Composante, le contexte budgétaire compliqué de l'Etablissement. Ensuite, **M. MARIN** a présenté la situation budgétaire de la Faculté. Il a également rappelé le COM de la composante et son fil conducteur : l'attractivité.

p.2

d- HCERES

M. MARIN indique que les correspondants HCERES de la Faculté sont **Mme HURTREZ**, **Mme GOFFINET**, **M. LEMOIGNO** et **M. HERZLICH**.

M. MARIN annonce qu'il faudra faire remonter l'évaluation de l'HCERES, par mention, le 5 mai prochain à l'UM qui la transmettra - après vérification de la DFE - à l'HCERES courant juin 2025. L'UM établit actuellement un rétroplanning, que la Direction de la FdS communiquera dès réception.

M. MARIN rappelle que l'évaluation demande que les conseils de perfectionnement soient réalisés. Il a appris, lors d'une réunion UM, que de nombreuses formations de l'établissement n'en avaient pas réalisés. Il se félicite que la FdS soit un bon élève, la quasi-totalité des Conseils de perfectionnement ont été réunis l'an dernier.

M. MARIN insiste, les mentions ayant reçu une évaluation positive de la part de l'HCERES n'auront pas de projet à faire remonter à l'HCERES. Il est donc important de porter une grande attention aux évaluations qui vont être remontées.

Mme TOURNIER indique participer aux réunions de l'HCERES. Elle signale que les avis défavorables sont plus importants que par le passé et que les mentions qui obtiendront cet avis seront auditionnées par l'HCERES.

M. LEMOIGNO précise que les évaluations des enseignements font partie du dossier. Il rappelle que **M. CASTELLON** est Chargé de mission Evaluation des enseignements. Ce dernier a fait savoir qu'il y a très peu de retours d'évaluation des enseignements de la part des étudiants.

M. LEMOIGNO signale l'importance de cette évaluation des enseignements par les étudiants dans les dossiers d'évaluation de l'HCERES. La FdS doit trouver un moyen pour inciter et motiver les étudiants à compléter ce questionnaire et faire en sorte d'obtenir un taux de réponse satisfaisant de leur part.

e- LMD6

M. MARIN rappelle avoir présenté, lors d'un précédent Conseil, les éléments de stratégie pour le LMD6 : inclusivité, formation par la recherche, interdisciplinarité, internationalisation, etc...

M. MARIN explique que les discussions sont en cours au sein de la Direction. Il indique qu'il lui semblait que la composante mettait plus de moyens pour les masters que pour les licences.

M. HERZLICH lui a démontré, en réunion de Direction et en Comité de Direction (Codir) que ce n'était qu'une impression.

M. MARIN insiste, il ne faut pas baisser nos efforts au niveau des licences. Il expose son point de vue : pour rester attractif, il faut faire preuve de stabilité et ne pas tout modifier. Il précise que la FdS a fait de gros efforts pour construire le LMD5, il ne faut pas le détruire mais ajuster ce qui est nécessaire.



M. MARIN répète, la Direction de la FdS milite pour que l'offre de formation de licence ne soit pas chamboulée. Il a transmis ce message aux Directeurs de département qui, à leur tour, doivent le faire passer à leurs équipes.

M. MARIN informe que la Direction va rencontrer chaque Directeur de département afin d'échanger sur les visions qu'elle a, versus celle des départements, avant de prendre une décision. Ensuite, et seulement ensuite, **M. MARIN** parlera argent et enveloppe des départements

M. MARIN alerte sur les éventuelles réformes à venir concernant la place des LAS et la formation des enseignants, mais aussi des moyens qui seront déployés pour les formations IDIL.

M. MARIN rappelle que la réforme du baccalauréat de 2019, a fait des mathématiques une option au choix pour les élèves de première. Par conséquent, de nombreux élèves se sont détournés des mathématiques. Il ajoute que la ministre de l'Éducation Nationale, **Mme GENETET**, a annoncé récemment que les élèves de première passeront, pour la première fois en 2026, une épreuve anticipée de mathématiques au mois de juin : les lycéens ayant opté pour la spécialité Mathématiques passeront une épreuve approfondie, et ceux qui suivent l'enseignement de mathématiques uniquement en tronc commun seront évalués sur des bases et compétences mathématiques plus générales. **M. MARIN** se réjouit de cette annonce.

f- Questions diverses

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses.

En l'absence de remarque de la part du Conseil, **M. MARIN** propose de passer au point suivant.

2- Approbation du relevé de conclusions - Conseil du 09 octobre 2024

M. MARIN invite le Conseil à se prononcer sur le relevé de conclusions de la séance du 09 octobre 2024. Avant de procéder au vote, il demande à l'assemblée si elle a des questions.

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** informe qu'il y a 31 votants présents et représentés : 19 présents et 12 représentés.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 09 octobre 2024.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 09 octobre 2024.





3- Ressources Humaines - Échange de postes EC

M. MARIN indique le souhait de la Direction et du Département de Physique de faire un échange de poste pour régler deux situations humaines difficiles :

- **M. Vincent GUILLET**, MCF à l'Université Paris-Saclay, intervient à la Faculté via une convention et souhaite être rattaché définitivement à Montpellier,

- **M. Kenneth MAUSSANG**, MCF à l'Université de Montpellier, dispose d'un ancrage parisien très fort et souhaite depuis de nombreuses années rejoindre la région parisienne.

Il présente la fiche de poste mise à disposition de l'assemblée sur Moodle qui correspond au profil de **M. Vincent GUILLET**.

M. MARIN précise qu'il s'agit de l'ouverture d'un poste seulement susceptible d'être vacant. L'Université Paris-Saclay a quant à elle ouvert un poste sur le profil de **M. Kenneth MAUSSANG**.

M. MARIN remercie **M. Thierry GUILLET** pour la rédaction de la fiche de poste et toute l'énergie qu'il a déployé pour permettre cette opération et propose à l'assemblée de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la fiche de poste 34MCF

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la fiche de poste sus citée.

4- Présentation et vote - Modifications maquettes IDIL

M. SICARD, co-porteur du programme IDIL présente la formation (annexe 2)

M. FILHOL s'interroge sur les possibilités d'intégrer le programme IDIL pour les parcours existants.

M. SICARD lui répond que cela sera possible pour le LMD6, et il propose de le rencontrer pour en discuter.

Mme LUMBRERAS demande comment s'articule la partie enseignement quand l'étudiant est au laboratoire.

M. SICARD explique que l'immersion de 6 mois en laboratoire n'est pas un stage, car le mentor enseigne d'une manière différente (à travers la lecture, etc..).

Mme LUMBRERAS demande quel est le garde-fou si le mentor ne s'occupe pas de l'étudiant comme il le devrait. Elle indique avoir rencontré des étudiants qui se sont sentis délaissés par leurs enseignants.

M. SICARD indique que les équipes IDIL organisent régulièrement des animations avec les étudiants. Tout le monde est au courant de ce qu'il se passe.



M. NIEBEL s'interroge sur la visibilité du programme.

M. SICARD rappelle que 50% des étudiants inscrits sont des étudiants internationaux. Il reconnaît qu'il y existe des points d'amélioration avec la Chimie et espère pouvoir en discuter avec **M. NIEBEL** et **M. FILHOL** à l'occasion d'une prochaine rencontre.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les modifications des plaquettes IDIL des Masters 1 et 2 AWARE, QBIO, et QEE.

p.5

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux modifications des plaquettes IDIL des Masters 1 et 2 AWARE, QBIO, et QEE.

5- Présentation et vote - Demande de subventions

a- Association des NeuroSciences de l'Université de Montpellier - ANSUM

M. MARIN indique que l'Association des NeuroSciences de l'Université de Montpellier qui est composée d'étudiants inscrits Master Neurosciences, organise le 6 décembre prochain La journée des Neurosciences à la Maison des Etudiants - Aimé Schoenig - site Richter. Il précise que l'objectif de cette journée est de promouvoir la recherche montpelliéraine dans le domaine des Neurosciences. Des musiciens du conservatoire de Montpellier animeront cette journée, et cela permettra également d'allier art et neurosciences.

M. MARIN annonce que l'association demande une subvention de 300€ à la FdS, et il leur cède la parole.

Mme SANIE, Présidente d'ANSUM, et **Mme RIGAUD**, Secrétaire, présentent l'association et le projet Journée des Neurosciences (annexe 3).

Mme LUMBRERAS regrette que le Bureau de l'association ne soit composé que de filles. Elle aurait apprécié la présence d'un garçon.

Mme SANIE lui répond qu'il n'y a qu'un seul garçon dans la formation et que ce dernier n'a pas souhaité s'impliquer dans l'association.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association ANSUM, d'un montant de 300 euros.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0





Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'association ANSUM, d'un montant de 300 euros.

b- ABM

M. MARIN explique que la Faculté et ses associations étudiantes organisent le Festi'Sciences, anciennement nommé la Fête de la Faculté des Sciences, le 4 décembre 2024. Cette journée sera animée par 3 villages :

- Vie étudiante : des stands, des ateliers et des jeux seront tenus par les associations et une buvette gratuite sera à disposition des étudiants FdS (crêpes, gaufres).

- Prévention-Santé : les étudiants et les personnels seront sensibilisés aux 1ers secours par la Croix Rouge. Avenir Santé et Etudiants Relais Santé feront de la prévention auprès des étudiants.

- Solidarité : des distributions alimentaire et vestimentaire seront organisées pour les étudiants en difficulté.

M. MARIN ajoute qu'une collecte de vêtements est en cours, elle a lieu jusqu'au 26 novembre 2024.

M. MARIN invite **Mme BRETAGNOLLE**, Présidente de ABM, et **M. EL YOUNI**, Représentant des étudiants auprès de la Direction à présenter la manifestation et la demande de subvention déposée par ABM, d'un montant de 1000€ pour le financement des crêpes/gaufres et du buffet qui clôturera cette journée.

Mme BRETAGNOLLE présente son association et le Festi'Sciences (annexe 4).

M. MARIN ajoute que **Mme CHALBI**, Chargée de mission Culture et Sciences, profite de cette manifestation pour convier **M. Nicolas MARTIN**, ancien animateur de la Méthode Scientifique sur France Culture, et écrivain, à venir présenter son 1^{er} livre lors d'une conférence, puis à animer un atelier écriture avec les étudiants de la Faculté.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association ABM, d'un montant de 1000 euros.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'association ABM, d'un montant de 1000 euros.

M. MARIN remercie l'assemblée pour ces 2 votes unanimes et se félicite de l'organisation de ces 2 manifestations qui mettent la Faculté en lumière.

6- Présentation et vote - Conventions

a- Conventions de partenariat





✓ *Entre l'aéroclub de l'hérault et l'UM/FdS*

M. MARIN indique que ce partenariat pédagogique est porté par **M. MÜNCH**, Directeur de l'IRES. Des étudiants sont inscrits aux enseignements d'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) à l'IRES.

M. MARIN note que l'enseignement des sciences et techniques aéronautiques a pour objectif de préparer les candidats volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique et que cette formation est menée sous l'autorité d'un responsable de formation titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) et d'un chargé de mission au Rectorat (CAST). L'intérêt de cette convention porte sur le fait que L'aéroclub de l'Hérault assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au BIA volontaires, la visite d'une station météo, d'une unité d'entretien, d'une tour de contrôle etc...

M. MARIN précise que la convention est conclue pour l'année civile 2025.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogiques entre l'aéroclub de l'hérault et l'UM/FdS

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

✓ *Entre IMT MINES Alès et l'UM/FdS*

M. MARIN explique que cette convention de partenariat de double diplomation a été présentée aux conseillers en avril 2024. Elle concernait uniquement le parcours Eau & Ressources, mais **M. JOURDE** a souhaité l'étendre à tous les parcours gérés par la FdS.

M. MARIN ajoute que depuis le mois d'avril, la DFE demande les modifications suivantes :

- dans l'intitulé : il s'agit de double diplomation et non pas de bi diplomation, chaque établissement ayant sa propre maquette sans interaction,
- dans la maquette : l'année « Complément d'ingénierie » a été remplacée par « Année de Césure ».

M. MARIN précise que la convention est conclue pour toute la durée d'accréditation.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogiques entre IMT MINES Alès et l'UM/FdS

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0





Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

b- Convention de mise à disposition de locaux - GEI-UNIV

M. MARIN indique qu'il s'agit de la 6ème édition de l'organisation du Concours Commun Mines-Ponts « voie universitaire » du dispositif GEI-UNIV qui a eu lieu le 04 avril 2024 et pour lequel la FdS est centre d'écrit. Cette année, 15 étudiants se sont portés candidats. Le tarif de la mise à disposition d'une salle de TD du bâtiment 36 est de 480 € TTC pour la journée (avec une remise de 50%).

p.8

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux - GEI-UNIV

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

c- Pour information : conventions de mécénat

Pour mémoire, la procédure du mécénat est très encadrée par la DAGI. Le don de l'entreprise mécène doit être voté par le CA de l'UM car il fait ensuite l'objet d'un reçu fiscal émis par l'agent comptable ce qui permet une déduction fiscale pour l'entreprise.

d- Avenant à la convention de mécénat de la Fondation Alpes Contrôl

M. MARIN rappelle l'historique : une convention de mécénat a été conclue en juillet 2020 entre la Fondation Alpes Contrôles et l'Université de Montpellier pour soutenir le Master Sciences du Bois, formation de la Faculté des Sciences.

M. MARIN constate que bien que la convention ait pris fin le 27 juillet 2023, une partie des fonds versés n'a pas été utilisée à cette date. Les deux parties ont convenu de prolonger la convention, permettant l'utilisation du solde des fonds pour le Master Sciences du Bois sur les années 2023, 2024 et 2025, conformément aux objectifs initiaux.

7- Présentation et vote - Tarifs TOEIC

M. MARIN explique la volonté de la Direction de la Faculté des Sciences d'augmenter le montant du TOEIC de 3€ ; ainsi le tarif passerait de 62€ à 65€ (annexe 5).

M. THOUROUDE reprend la note adressée au Doyen de la Faculté et alerte sur le terme de « fardeau » dans la phrase « Après analyse, cette hausse permettrait de couvrir les coûts supplémentaires tout en restant en deçà de ce qui pourrait être perçu comme un fardeau financier pour les étudiants. ».

M. MARIN lui explique qu'il a toujours souhaité être transparent avec les Conseillers. Aussi, il leur a mis à disposition cette note qui lui était personnellement adressée. Il pense qu'il s'agit d'une maladresse du rédacteur et demande à **M. THOUROUDE** de ne pas en tenir compte.



M. THOUROUDE souhaite savoir s'il est possible de faire plus de publicité sur le TOEIC, car lui-même, étudiant inscrit en L3, n'avait jamais entendu parler de ce dispositif avant cette présentation.

M. LEMOIGNO signale qu'il y a un article à ce sujet sur le site internet de la Faculté.

M. MARIN prend note la remarque de **M. THOUROUDE** et la fera remonter au département DDL.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de modification des tarifs du TOEIC.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 7

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la demande de modification des tarifs du TOEIC.

8- Présentation et vote - Capacités d'accueil et CGEC

M. MARIN indique que les documents présentés par **M. ARINERO** sont à disposition des conseillers sur Moodle.

M. ARINERO présente une proposition de capacités d'accueil et des Critères généraux d'examen des vœux pour l'année universitaire 2025-2026 (Annexe 6).

Concernant les Licences, **M. MARIN** se félicite de la création d'un nouveau accès dans Parcoursup du PCSI PAC. Il espère que cela évitera que des flux étudiants intéressés par cette formation disparaissent vers le privé.

M. THOUROUDE constate qu'il est demandé une lettre de motivation pour les Master, et s'interroge sur le fait qu'elle soit consultée.

M. ARINERO lui répond que les lettres de motivation ne sont pas obligatoires, mais certaines formations la demandent.

Mme DE SAPORTA prend exemple de son master et indique avoir lu l'ensemble des dossiers y compris les CV et lettres de motivation.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur :

- les capacités d'accueil, et les critères généraux d'examen - Parcoursup, année universitaire 2025-2026,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 31

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 29

Contre : 2

Abstention : 0



Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux capacités d'accueil, et aux critères généraux d'examen - Parcoursup, année universitaire 2025-2026.

- les capacités d'accueil, et les critères généraux d'examen - Monmaster, année universitaire 2025-2026.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 31
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 29
Contre : 2
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux capacités d'accueil, et aux critères généraux d'examen - Monmaster, année universitaire 2025-2026.

9- Présentation et vote - statuts IRES

M. MÜNCH explique que le règlement intérieur de l'IRES se devait d'être modifié car dans l'ancien document mentionnait l'IREM.

M. MÜNCH note que l'IREM a réussi sa mutation en IRES à Montpellier. Les groupes de recherche se développent et il faut faire en sorte de poursuivre ce développement. Pour cela, une codirection est proposée pour le prochain mandat.

M. MÜNCH présente la proposition du règlement intérieur de l'IRES de Montpellier.

M. MARIN note une modification à effectuer : il ne s'agit pas d'un règlement intérieur mais de « statuts » qui seront annexés à ceux de la Faculté.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les statuts de l'IRES.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 31
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux statuts de l'IRES.

10-Présentation - Atterrissage budgétaire 2024,

Mme TOURNIER, Directrice adjointe en charge des Finances, présente l'atterrissage du budget 2024 de la Faculté (annexe 6). Elle insiste, il reste des finances, mais il reste également des commandes à passer, des vacataires d'enseignements n'ont toujours pas complété leur dossier, etc. : il ne s'agit pas d'un atterrissage définitif.



11-Questions diverses

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions. Il précise que la prochaine séance, initialement prévue le 3 décembre pourra être déplacée, et que le calendrier 2024-2025 des Conseils d'UFR sera prochainement communiqué.

p.11

M. MARIN informe que le Conseil est invité, le 17 décembre prochain, au repas de fin d'année de la Faculté, qui aura lieu à 12h à la Maison des Etudiants de Triolet, et, le même jour, à 17h30, à la remise des Palmes Académiques de **Mme TOURNIER** et de lui-même. Une invitation sera prochainement adressée aux membres du Conseil à cet effet.

M. MARIN remercie l'auditoire de sa présence et des débats portés durant cette séance, puis il clôt la séance à 12 heures 30.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand